



## COMITÉ VIGILANCE HYDROCARBURES TROIS-RIVIÈRES

comité citoyen membre du RVHQ  
REGROUPEMENT VIGILANCE  
HYDROCARBURES QUÉBEC

[cvhtr@googlegroups.com](mailto:cvhtr@googlegroups.com)

# Énergie Saguenay : quels bienfaits pour la Terre et pour l'humanité?

Mémoire présenté à la  
Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement (BAPE) sur le  
**Projet de construction**  
**d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay**  
dans le cadre du projet d'infrastructure  
de GNL Québec, Gazoduq/Énergie Saguenay

Présenté par Jacques Rousseau, porte-parole désigné  
Comité vigilance hydrocarbures Trois-Rivières

Le 22 octobre 2020



## Qui nous sommes

Le Comité vigilance hydrocarbures de Trois-Rivières (CVHTR) est une organisation citoyenne fondée en 2010 et membre fondateur du Regroupement vigilance hydrocarbures Québec (RVHQ). À ce titre, nous confirmons notre appui au mémoire que ce dernier a déposé auprès de la commission.

Nous faisons pression à Trois-Rivières pour que la Ville se donne comme objectifs de respecter l'Accord de Paris (limiter la hausse de la température terrestre à moins de 2° C et préférablement à moins de 1,5° C), les cibles du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) visant une réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 45 % d'ici 2030 et la carboneutralité en 2050, avec le taux annuel de réduction des émissions calculé par l'ONU pour y parvenir (7,6 %). Nos efforts se traduisent par des pressions pour réduire la consommation d'hydrocarbures, dont le gaz.

Notre municipalité a su faire preuve de créativité pour faire sa part en matière d'environnement. Dernièrement, la Ville de Trois-Rivières a par exemple mis en place *Éclore*<sup>1</sup>, un budget municipal consacré aux projets environnementaux. Un des objectifs-clés de cette initiative est la « réduction des émissions collectives de gaz à effet de serre ». Nous n'avons aucune envie de voir ces efforts annulés par des projets faisant la promotion de l'utilisation des énergies fossiles.

Nous tenons à préciser que nous avons suivi intégralement les audiences publiques tenues du 21 au 25 septembre 2020. Notre point de vue sur le projet Énergie Saguenay est celui de citoyens informés de la science du climat, science qui fait état de la nécessité de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

---

<sup>1</sup> <https://www.v3r.net/services-au-citoyen/environnement/eclore-fonds-environnement>

## **Le contexte : réduire les émissions de gaz à effet de serre**

Il existe un consensus scientifique sur l'exigence de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il faut y donner suite dans nos actions pour conserver une Terre habitable.

Les terribles incendies vécus récemment en Alberta, en Amazonie, en Australie, en Sibérie, en Californie, les ouragans à répétition, les sécheresses, les canicules, la fonte des glaciers, l'effondrement de la biodiversité, toutes ces calamités ne sont qu'un avant-goût de ce que pourrait être notre avenir. Pas de doute possible, il faut s'attaquer sérieusement aux changements climatiques. La biosphère en a déjà pour des siècles à « digérer » l'excès de gaz à effet de serre accumulé dans l'atmosphère, qui se transforme graduellement en étuve. Avons-nous le loisir d'en ajouter comme nous le propose le projet sur lequel cette commission devra donner son avis ?

## **Une action décisive**

Le Secrétariat de la Convention sur la biodiversité biologique de l'Organisation des Nations Unies, dans son rapport publié le mois dernier et intitulé « Perspectives mondiales de la biodiversité biologique 5 »<sup>2</sup> nous rappelle encore une fois à quel point le respect de l'Accord de Paris est important pour préserver la vie sur Terre : « sinon les impacts écraseront toutes les autres mesures prises à l'appui de la biodiversité. »<sup>3</sup> Même si ce rapport réitère que « la conservation et la restauration des écosystèmes peuvent jouer un rôle considérable »<sup>4</sup> pour garder le climat en dessous de la hausse maximale stipulée dans l'Accord de Paris, il nous fait la mise en garde suivante : « bien qu'elles constituent une partie essentielle de la

---

<sup>2</sup> <https://www.cbd.int/gbo/gbo5/publication/gbo-5-fr.pdf>

<sup>3</sup> Ibid., p. 25.

<sup>4</sup> Ibid., p. 25.

solution, le problème climatique ne peut être résolu sans une réduction drastique de l'utilisation des énergies fossiles. »<sup>5</sup>

## Le projet

La disponibilité en gaz naturel sur le continent surpasse la demande ; l'exportation de gaz naturel canadien vers les États-Unis a subi une forte baisse ; la capacité de production de gaz naturel au Canada augmente et le prix du gaz en Amérique du Nord baisse. Il s'agit donc d'exporter 11 millions de tonnes de gaz naturel liquéfié (GNL) par an sur les marchés mondiaux, à partir de sources d'approvisionnement de l'Ouest canadien.

Dans cette perspective, le projet Énergie Saguenay nous apparaît pour ce qu'il est : ce n'est pas le projet d'un bienfaiteur de l'humanité, mais bien celui d'un vendeur de gaz, la société en commandite GNL Québec. Faut-il s'attendre à autre chose de la part d'une société dont les « investisseurs décisionnels » sont des fonds d'investissements privés américains : Freestone International et Breyer Capital<sup>6</sup>? Le produit de ce vendeur serait le résultat de l'extraction, essentiellement par fracturation hydraulique, de gaz dans l'Ouest canadien, transporté par pipeline jusqu'au Saguenay, en créant au passage une nouvelle frontière de 786 km pour la faune et la flore du Québec. Non seulement ce pipeline fragmenterait-il l'habitat des espèces végétales et animales, mais il constituerait une cicatrice dans le paysage qu'il traverserait.

Comme le vendeur l'a répété à maintes reprises durant la première série d'audiences publiques, il se servirait, pour liquéfier du gaz obtenu par fracturation, d'une énergie propre, l'hydroélectricité québécoise. Alors qu'on se désole que de l'électricité puisse être produite un peu partout dans le monde à l'aide d'énergie fossile, le vendeur nous propose d'utiliser de l'hydroélectricité, une énergie renouvelable, pour liquéfier son énergie fossile dans une usine dont la construction nécessiterait l'éradication de milieux hydriques, c'est-à-dire des milieux naturels qu'on peut difficilement reconstruire artificiellement.

---

<sup>5</sup> Ibid., p. 196.

<sup>6</sup> <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000165105>

Cette énergie fossile serait ensuite exportée par des méthaniers qui contribueraient sur leur passage à la dégradation de l'habitat de la faune marine du Saguenay par l'augmentation du bruit et autres nuisances qu'ils causeraient.

Finalement, le vendeur nous demande de croire qu'une importante partie du gaz exporté irait remplacer l'utilisation du charbon. Mais il ne peut le prouver<sup>7</sup>, et s'il le pouvait, il ne le voudrait pas<sup>8</sup> pour ne pas nuire à ses affaires. Non seulement cette preuve ne peut être faite, mais, en plus, comme l'a dit M. Sergio Cassanaz, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lors des audiences d'après-midi du 24 septembre, « en 2026, il [le gaz] va être encore une solution évidemment avec des... qui ne sera pas la meilleure, évidemment, mais elle sera peut-être, pourrait peut-être, pourrait provoquer une certaine réduction, une certaine réduction des émissions de GES au monde. Évidemment, tout dépend des politiques qui seront adoptées par les accords internationaux, mais aussi des contraintes que la société en général va avoir. »<sup>9</sup> Autrement dit, le remplacement du charbon est d'abord une question de décisions politiques, pas de marchés. On peut comprendre les hésitations de Monsieur Cassanaz.

Comme nous le savons, dans le cas qui nous occupe, il n'a été nullement question de contraindre le vendeur à limiter les livraisons de son gaz là où celui-ci ne pourrait être utilisé que pour remplacer le charbon. Et dans un monde où le problème climatique ne peut être résolu sans une réduction drastique de l'utilisation des énergies fossiles, le gaz est destiné à être « carrément considéré une émission polluante »<sup>10</sup>. Quel sens y a-t-il à s'engager dans une avenue sans issue, dans un cul-de-sac tant écologique qu'économique ?

---

<sup>7</sup> <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/586547/gnl-quebec-impossible-de-preciser-le-bilan-climatique-du-projet>

<sup>8</sup> Ibid.

<sup>9</sup> Séance de l'après-midi du 24 septembre 2020, M. Sergio Cassanaz, page 38. <http://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000168473>

<sup>10</sup> Ibid.

Les faits sont là : en tenant compte des gaz à effet de serre produits en amont, ce projet émettrait annuellement au moins 7,1 millions de tonnes de GES<sup>11</sup>. « Cela équivaut à annuler en une seule année l'essentiel des réductions d'émissions du Québec depuis 1990 »<sup>12</sup>. C'est quatre fois plus que la cimenterie de Port-Daniel, dont le bilan sur ce point est décrié à juste titre.

Le bilan ne tient pas davantage compte des gaz à effet de serre émis au moment du transport par méthaniers et de la consommation. Comme l'écrit le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : « Les impacts du projet en aval sont difficiles à anticiper à ce stade-ci, puisqu'on ne peut pas déterminer comment le GNL sera utilisé dans les marchés. »<sup>13</sup>

Le bilan présenté ne tient pas compte non plus des gaz à effet de serre émis par les fuites qui se produisent dans les immenses étendues où la roche-mère contenant le gaz a été fracturée. En effet, la fracturation hydraulique permet de récupérer au mieux 20 % de ce gaz. Le reste fuira dans l'atmosphère pendant des décennies, sinon des siècles, par toutes les fractures ainsi provoquées.<sup>14</sup> Si bien qu'une « une littérature croissante tend à démontrer que le calcul des fuites de méthane dues à l'extraction du gaz naturel issu du procédé de fracturation rend celui-ci tout aussi émetteur de GES que le charbon, et pourrait même le surpasser. »<sup>15</sup>

Le vendeur convient que la liquéfaction de son gaz à l'usine est indissociable du transport du gaz de fracturation en provenance de l'Alberta

---

<sup>11</sup> <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/555872/les-ges-oublies-d-energie-saguenay>

<sup>12</sup> <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/548264/l-etude-d-impact-de-gnl-quebec>

<sup>13</sup> Direction de l'expertise climatique, Projet GNL Québec - Les émissions de gaz à effet de serre, Audience du BAPE, Septembre 2020. <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000167459>

<sup>14</sup> Marc Durand, Les nouvelles énergies fossiles ne sont pas une passerelle vers la transition énergétique, 8 mai 2020 : <https://desuniversitaires.org/wp-content/uploads/2020/10/Collection-Des-Universitaires-Tome-1-Numero-GNL-Quebec.pdf>

<sup>15</sup> Colin Pratte, Bernard Saulnier, Marie Saint-Arnaud, Lucie Sauvé, GNL Québec : la science des uns et la science des autres, 25 mai 2020 : <https://desuniversitaires.org/wp-content/uploads/2020/10/Collection-Des-Universitaires-Tome-1-Numero-GNL-Quebec.pdf>

et de la fourniture par Hydro-Québec de l'électricité qui alimenterait cette usine.<sup>16</sup> En fait, dans l'ensemble, il s'agit d'exporter les surplus albertains vers des marchés étrangers. Construire l'usine de liquéfaction s'il n'y a pas de surplus, s'il n'y a pas Gazoduc ou s'il n'y a pas de marchés n'a aucun sens. Dans ces conditions, comment peut-on accepter d'évaluer cette usine sans tenir compte, par exemple, des gaz à effet de serre produits par l'ensemble des étapes de ce qui constitue un seul et même projet ? Pourquoi serait-il rationnel de s'en tenir uniquement aux 421 000 tonnes de gaz à effet de serre qui seraient émises annuellement par l'usine de liquéfaction ? Pire. Même si on ne s'en tenait qu'à ces 421 000 tonnes, cela conférerait à cette usine, dans le classement dressé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le vingt-cinquième rang parmi les usines qui sont les plus grosses émettrices de gaz à effet de serre au Québec.<sup>17</sup>

## Conclusion

Nous avons pris connaissance de la documentation, fait des recherches, suivi attentivement la première partie des audiences publiques et lu les notes sténographiques de ces audiences. Tout compte fait, nous sommes contre ce projet que le vendeur veut nous faire avaler une bouchée à la fois. Et nous ajoutons, à plus forte raison si on y injecte des fonds publics.

## Fin du document

---

<sup>16</sup> Stéphanie Fortin, audiences du 21 septembre 2020, page 47 : <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000167928>

<sup>17</sup> <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/registre/index.htm>